



## CONSEIL COMMUNAL DU 20 FÉVRIER 2024

### Procès-verbal

La séance conjointe Commune-CPAS s'est tenue ce mardi 20 février 2024 à 19h30.

Le Conseil communal s'est réuni dans la foulée à 20h00.

Étaient présents :    **Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre - Président**  
**Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Échevines**  
**Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA, Raphaël LEBLANC, Xavier JARBINET, Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR, Conseillers**  
**François PAERMENTIER, Directeur général f.f. - Secrétaire**

Excusés :            **Philippe DE RIVE, Jean-François MISSAIRE, Conseillers**  
**Danielle JACOB, Directrice générale**

Absent :             /

\*                            \*                            \*

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance conjointe à 19.41H et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Madame Clavir, Monsieur De Rive et Monsieur Missaire, Conseillers et de Madame Jacob, Directrice générale.

Il est constaté l'absence de Madame Dupas, Conseillère.

Il est indiqué que Messieurs Jarbinet et Leblanc arriveront en retard.

### Séance conjointe Commune-CPAS

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Paterka pour qu'il présente le rapport des synergies.

Monsieur Paterka, Président du CPAS, remercie les Conseillers communaux et de l'Action sociale pour leur présence à cette traditionnelle séance conjointe Commune-CPAS. Il rappelle qu'elle est l'occasion de faire l'état des synergies existantes entre les deux entités.

Monsieur Paterka donne connaissance des éléments essentiels du rapport établi par les Directions générales, et rappelle que le but est l'utilisation optimale des ressources et d'éviter les doubles emplois.

Très concrètement, les synergies réalisées au cours de l'année écoulée ne sont pas très éloignées de celles de l'année 2022. Il indique cependant que le Directeur financier n'est plus commun à la Commune et au CPAS.

Plus concrètement, il attire l'attention sur les éléments suivants :

- Service interne de prévention et de protection au travail (SIPPT) commun à la Commune et au CPAS
- Réalisation de marchés publics conjoints (e. a., assurances et parc informatique)
- Mise à disposition d'article 60 (au sens de la Loi organique des CPAS)

Monsieur Paterka souligne la volonté de renforcer ces synergies à l'avenir entre les deux institutions. À cet égard, les Directions générales ont évoqué, lors de la rédaction du rapport, la possibilité de créer un service des ressources humaines commun. Il s'agit là d'une idée qui pourra être étudiée plus en détail dans le courant de l'année.

Madame Nachtergaele demande des précisions concernant la création d'un service RH commun. Madame François, Directrice générale du CPAS, indique qu'il s'agit d'une réflexion née lors de la rédaction du rapport avec Monsieur Paermentier. Elle explique que la matière « personnel » est complexe et peut s'avérer chronophage. Dans le cas de la Commune, Monsieur Paermentier ajoute qu'elle peut occuper énormément de place dans l'agenda du service *Finances & Fiscalité* ; et, pour le CPAS, cette matière repose quasiment entièrement sur les épaules de la DG. Enfin, Monsieur Paermentier précise qu'un tel fonctionnement sera encouragé à l'avenir avec le projet de réforme de la fonction publique locale. À nouveau, la Commune se veut précurseur.

Monsieur le Bourgmestre propose de prendre acte de ce rapport.

### **Le Conseil prend acte du rapport des synergies.**

L'ordre du jour de la séance conjointe étant apuré, Monsieur le Bourgmestre clôt la séance conjointe à 19.43H.

*Monsieur Leblanc entre en séance.*

\* \* \*

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 19.46H et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Madame Clavir, Monsieur De Rive et Monsieur Missaire, Conseiller et de Madame Jacob, Directrice générale.

Il est constaté l'absence de Madame Dupas, Conseillère.

Il est indiqué que Monsieur Jarbinet arrivera en retard.

## Séance publique

### **1. Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Monsieur le Bourgmestre signale aux Conseillers n'avoir reçu aucune demande de point supplémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En conséquence de quoi, il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que transmis aux Conseillers.

**À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour tel que transmis.**

### **2. Communications diverses**

#### 2.1 Arrêté ministériel du 4 janvier 2024 approuvant le statut administratif du Directeur général

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers que le statut administratif du Directeur général, adopté le 27 novembre 2023, a été approuvé par le ministre des Pouvoirs locaux en date du 4 janvier 2024.

#### 2.2 Arrêté ministériel du 4 janvier 2024 approuvant le statut pécuniaire du Directeur général

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers que le statut pécuniaire du Directeur général, adopté le 27 novembre 2023, a été approuvé par le ministre des Pouvoirs locaux en date du 4 janvier 2024.

#### 2.3 Arrêté ministériel du 4 janvier 2024 approuvant la création des grades D9 et D10

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers que la création des grades D9 et D10 (Agent technique en chef), adopté le 27 novembre 2023, a été approuvé par le ministre des Pouvoirs locaux en date du 4 janvier 2024.

#### 2.4 Arrêté ministériel du 22 janvier 2024 approuvant le budget de l'exercice 2024

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers que le budget communal pour l'exercice 2024, adopté le 20 décembre 2023, a été approuvé par le ministre des Pouvoirs locaux en date du 22 janvier 2024.

*Monsieur Jarbinet entre en séance.*

#### 2.5 Chiffres de la population scolaire au 15 janvier 2024

Monsieur le Bourgmestre donne lecture des chiffres de la population scolaire :

- Maternelles
  - o Implantation de Voroux : 37
  - o Implantation de Fexhe : 50
  - o TOTAL : 87 élèves

- Primaires
  - o Implantation de Voroux : 51
  - o Implantation de Fexhe : 114
  - o TOTAL : 165 élèves
- TOTAL GÉNÉRAL : 252 élèves

Monsieur le Bourgmestre demande si les chiffres sont similaires à ceux de l'année passée. Madame Malchair répond que la situation est stable.

**Le Conseil prend acte de l'entièreté des communications.**

### **3. Rapport des rémunérations - Exercice 2023**

Monsieur le Bourgmestre explique que, depuis 2020, la Région wallonne demande qu'un rapport lui soit fourni sur les rémunérations perçues par les mandataires communaux. Ce rapport comprend le relevé des présences des mandataires aux séances du Collège et du Conseil, ainsi que les rémunérations brutes versées.

Il s'agit d'approuver ce rapport pour l'exercice 2023.

**À l'unanimité, le Conseil approuve le rapport des rémunérations pour l'année 2023.**

### **4. Dotation communale à la Zone de Police-Hesbaye – Exercice 2024 – Modification**

Monsieur le Bourgmestre explique qu'une légère modification doit être apportée au montant de la dotation à la Zone de Police, votée en décembre 2023.

En effet, la précédente décision s'est basée sur une estimation transmise par le Chef de Zone, mais le montant définitif n'est parvenu ni au service *Finances & Fiscalité*, ni au Directeur général. Ce n'est que fin du mois de janvier que les chiffres corrects ont été transmis.

Monsieur le Bourgmestre précise qu'il s'indique donc de voter le nouveau montant, à savoir : 381.239,47 euros. Pour rappel, le montant adopté en décembre était de 381.895,10 euros.

Madame Thirionet intervient en disant, qu'à son sens, c'est cher payé pour le service que les citoyens ont. La réforme entreprise par la Zone est complètement à l'opposé de la mission de service public ! Monsieur le Bourgmestre comprend cette réflexion mais fait remarquer qu'il s'agit d'une décision prise en Collège et Conseil de Police. Il faut attendre quelques mois avant de voir les effets de la réforme.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le montant modifié.

**À l'unanimité, le Conseil approuve la modification de la dotation communale à la Zone de Police-Hesbaye (exercice 2024) pour un montant de 381.239,47.**

### **5. Centrale d'achats - iMio - Cybersécurité – Adhésion**

Monsieur le Bourgmestre précise qu'il est proposé d'adhérer à la centrale d'achats créée par l'intercommunale iMio, dans le cadre de la cybersécurité.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que l'adhésion à une centrale d'achat n'engage nullement la Commune. Autrement dit, il n'est pas obligatoire de commander. Toutefois, quand le besoin pour la Commune se fait sentir, cette adhésion nous dispense de marché public.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver l'adhésion à la centrale d'achats.

**À l'unanimité, le Conseil approuve l'adhésion à la Centrale d'achats d'iMio pour la cybersécurité.**

*Madame Dupas entre en séance.*

**6. Marché de fournitures – Fournitures de bureau – Accord-cadre – Approbation des conditions et du mode de passation**

Monsieur le Bourgmestre explique que ce marché a été lancé en décembre 2023, mais aucune offre n'est parvenue à l'administration. Il convient donc de le relancer, en espérant cette fois que les entreprises répondent à l'appel.

Le cahier des charges, le choix de la procédure de passation et l'estimation n'ont pas changé. Le Directeur financier a remis un avis favorable.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les conditions et le mode de passation du marché.

**À l'unanimité, le Conseil approuve les conditions et le mode de passation du marché 'Fournitures de bureau – Accord-cadre'.**

**7. Marché de services - Services postaux – Modification - Approbation**

Monsieur le Bourgmestre indique que le cahier des charges a dû faire l'objet de modification, par rapport à celui adopté en date du 26 septembre 2023.

En effet, la version de septembre 2023 n'a pas pris en compte la bonne procédure de passation. Il convient donc d'approuver à nouveau le cahier des charges de ce marché.

De plus, il est proposé de ne plus réaliser un marché sur quatre années, mais de le conclure pour une durée d'un an, reconductible trois fois. Si l'exécution du marché ne se passait pas dans de bonnes conditions, cela permet à la Commune de résilier le marché après un an.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les conditions et le mode de passation du marché.

**À l'unanimité, le Conseil approuve les conditions et le mode de passation du marché 'Services postaux'.**

**8. Vérification de l'encaisse du Directeur financier - 3<sup>ème</sup> trimestre 2023**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique que Madame la Commissaire d'arrondissement a procédé la vérification de l'encaisse du Directeur financier en date du 24 octobre 2023. Aucune remarque n'est formulée.

**Le Conseil prend acte de la vérification de l'encaisse du Directeur financier pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2023.**

#### **9. Provisions pour menues dépenses – Décision**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique qu'il s'agit de remplacer la caisse communale par une carte de débit. Cela évite d'avoir une accumulation de liquidités dans le bureau du service compétent.

Cette carte a également pour objectif de pourvoir aux dépenses qui nécessitent un paiement au comptant. Elle sera approvisionnée périodiquement avec un montant de 1.000 euros et sera au nom de l'employée administrative.

Madame Nachtergaele indique qu'il était temps de passer à ce système.

Monsieur Leblanc dit que beaucoup de communes fonctionnent de cette façon.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter la mise à disposition d'une carte de débit.

**À l'unanimité, le Conseil approuve la mise à disposition d'une carte de débit pour provisions de menues dépenses, à un montant de 1.000,00 euros au nom de l'employée administrative du service *Finances & Fiscalité*.**

#### **10. Promotion de la Santé à l'École (PSE) - Convention-cadre 2024-2030**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair informe le Conseil que, dans le cadre du renouvellement de l'agrément des services PSE, la convention-cadre couvrant la période 2024-2030 et prenant cours au 1<sup>er</sup> septembre 2024 doit être reconduite.

La promotion de la santé est bien entendu conclue pour les 2 implantations des écoles de la Commune.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter la convention-cadre.

**À l'unanimité, le Conseil adopte la convention-cadre 2024-2023.**

#### **11. Convention des maires – Signature – Décision**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair rappelle l'urgence climatique et les objectifs à atteindre pour l'horizon 2050. Elle indique que la désignation d'une Coordinatrice POLLEC va permettre à la Commune d'adhérer à la Convention des maires.

Une des missions de cette coordinatrice étant de rapporter auprès de la Convention des Maires- Europe.

Monsieur le Bourgmestre propose de signer la convention.

**À l'unanimité, le Conseil signe la Convention des maires.**

## **12. Octroi d'un subside ordinaire aux clubs sportifs (année 2023) - Décision**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Paterka pour qu'il présente ce point.

Monsieur Paterka rappelle l'importance du sport et le maintien des subsides communaux pour la pérennisation des activités au sein de la commune.

En date du 13 décembre 2023, le Collège a réparti les subsides comme suit :

- CTG Fexhe : 1.750,00 euros
- TC Haut-Clocher : 1.750,00 euros
- TT Roloux : 500,00 euros
- Élan Fexhe : 250,00 euros

Monsieur Paterka explique brièvement la répartition des subsides communaux.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter les différents subsides.

**À l'unanimité, le Conseil décide d'octroyer un subside de 1.750,00 euros au CTG Fexhe.**

**À l'unanimité, le Conseil décide d'octroyer un subside de 1.750,00 euros au TC Haut-Clocher.**

**À l'unanimité, le Conseil décide d'octroyer un subside de 500,00 euros au TT Roloux.**

**À l'unanimité, le Conseil décide d'octroyer un subside de 250,00 euros à l'Élan Fexhe.**

## **13. Octroi d'un subside ordinaire au Comité de Voroux-Goreux – Décision**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers rappelle que le Collège a marqué son accord pour octroyer au Comité de Voroux un subside de 250,00 euros.

Le Comité de Voroux-Goreux fournit des pièces justificatives pour un montant de 244,00€.

Monsieur le Bourgmestre propose d'octroyer le subside.

**À l'unanimité, le Conseil décide de verser les subsides de 250,00 euros au Comité de Voroux-Goreux.**

#### **14. Octroi d'un subside ordinaire à la Croix-Rouge (Année 2024) -Décision**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique que la Croix-Rouge sollicite une intervention communale à hauteur de 200 euros. Ce montant représente le montant de la location du Cercle de Noville dans le cadre des quatre collectes de sang de l'année 2024.

Monsieur le Bourgmestre propose d'octroyer le subside pour le montant sollicité.

**À l'unanimité, le Conseil octroie un subside à la Croix-Rouge pour un montant de 200 euros.**

#### **15. Adoption du procès-verbal de la séance précédente**

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023.

**À l'unanimité, le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023.**

Avant la séance à huis clos, Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers que la Commune a décidé d'innover au niveau du jumelage. En effet, les 20 et 21 avril prochain, Fexhe aura le plaisir d'accueillir quatre communes françaises ayant « Haut-Clocher » dans leur appellation, à savoir : Ferrière-le-Haut-Clocher, Haut-Clocher, Ailly-le-Haut-Clocher, Hadancourt-le-Haut-Clocher.

Madame Thirionet, Présidente du comité de jumelage, présente brièvement le programme des festivités.

Monsieur le Bourgmestre indique qu'il s'agit d'un évènement international pour les Fexhois !

*Madame Clavir entre en séance.*

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20.10H.

Huis clos

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20.20H.

\* \* \*



Par le Conseil,

Le Secrétaire f.f.,

Le Bourgmestre,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE